

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, et en vertu de l'ordonnance 2020-321 complétée par un décret d'application numéro 2020-418 du 10/04/2020, l'Assemblée générale chargée de voter le bilan de gestion de l'année 2020 s'est tenue le 9 juin 2021 sous forme dématérialisée.

Ordre du jour

I / Rapport moral

- 11/ Intervention du président
- 12/ Les activités 2020
 - 121 - les effectifs
 - 122 - l'activité sociale
 - 123 - modes d'action

II / Rapport financier 2020

- 21/ Résultats
 - 221 - compte de résultat et bilan
 - 212 - rapport du commissaire aux comptes
 - 213 - affectation du résultat
- 22/ Perspectives
 - 221 - Création d'un fonds dédié «BE »
 - 222 - budget prévisionnel 2021
 - 223 - cotisations 2022

III / Renouvellement du conseil d'administration

IV / Questions diverses

MJE



56 adhérents ont participé au vote, chacun détenteur de 10 pouvoirs. Il est donc enregistré 605 votants.

Résolution n° 1

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de l'assemblée générale 2020

Résolution n° 2

- Approbation à l'unanimité du rapport moral 2020

Résolution n° 3

- Approbation à l'unanimité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Résolution n° 4

- Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat 2020

Résolution n° 5

- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2021

Résolution n° 6

- Approbation à l'unanimité du montant des cotisations pour 2022

Résolution n° 7

- Approbation à l'unanimité du bilan de gestion 2020

Résolution n° 8

- Renouvellement du Conseil d'administration

Les candidats présentés sont élus à la majorité pour un mandat de quatre ans. A la date du 9 juin 2021, le conseil d'administration de l'ADO est composé comme suit :

Président : GCA(2s) Jean-Tristan VERNA

Vice-présidents : M. Jacky BERNE ; GDI(2s) Jean-Paul MARTIAL

Secrétaire général : LCL (er) Marie-France CARABIN ;

Secrétaire général adjoint : LCL® Guy de SAINT GERMAIN

Trésorier général et adjoint : M. Jean -Claude BONHOMME ; OG2 (2s) Denise BERNE

Major(er) Yves AUBIN; Cne(r) Véronique BONNEAU; Lcl(er) Romain BOUR;

Lcl (er) Jean-Jacques CHAMINADE; Mme Marie CHEREAU;

Cne (er) Christiane DELPHIN-POULAT; Gal(2s) Alain LACORNE;

M. Vallérand LEMARIE ; M. Pascal MAUMONT ; Adc (er) Françoise SPINACCIA;

LCL® Jean- Charles SPITERI; Mme Marie-Ange THIERRY; M. Grégoire VERDON;

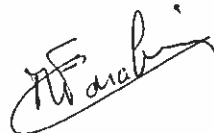
Mme Sabrina VERRIER; CRP Ingrid VIGIER

Le PV qui suit est accompagné de quatre annexes (bilan des activités, compte de résultat de l'exercice 2020, bilan financier, budget prévisionnel 2021).

Le Président



la Secrétaire Générale



I - Rapport moral

11 – Intervention du président

2020 aura été une année « épreuve de vérité » pour l'ADO.

J'ai la satisfaction de constater que non seulement nous l'avons franchie avec succès, mais que cette année si particulière est venue conforter l'ensemble de notre dispositif.

Nous l'avons franchie avec succès car :

1. La nécessité de s'adapter au contexte sanitaire n'a en rien diminué nos capacités d'action : bien anticipé par notre DG, le télétravail n'a eu aucun effet négatif sur la productivité de son équipe ; il a même fourni l'occasion d'un suivi renforcé des familles. Je ne peux que saluer le dévouement de nos quatre salariés, qui poursuivent leurs actions en 2021 sur un mode toujours adapté à la situation sanitaire.
2. Fin 2020, notre bilan financier est bon : les dons sont restés stables en dépit de l'annulation de nombreuses activités caritatives car les partenaires, efficacement relancés et motivés, sont restés fidèles.
3. Ce niveau de ressources nous a permis de tenir nos engagements vis-à-vis des familles et de mettre en place de nouvelles aides : financement de la garde d'enfants en bas âge, financement du soutien scolaire pendant le confinement, une action qui reste proposée en 2021.

Cette année bien particulière nous a ainsi confortés dans notre projet associatif et souligne les deux « lignes d'opération » qui me paraissent toujours prioritaires :

- Le maintien de l'effort principal sur le soutien des orphelins, en particulier dans l'étape préalable à l'insertion dans la vie professionnelle : c'est une action qui est très coûteuse, au profit des jeunes vivant dans des familles très défavorisées. Elle leur permet de poursuivre leurs études sans rechercher un travail d'appoint, ce qui est, conjoncturellement, particulièrement apprécié pour traverser la crise sanitaire. Dans ce cadre, en 2021, de nouvelles aides ciblées seront proposées au conseil d'administration, visant à faciliter l'insertion dans la vie active et autonome.
- L'attention maintenue, volontariste, sur la pérennité à long terme des ressources de l'association, indispensable au soutien sur la longue durée des orphelins. Toutes les actions que nous entreprenons dans notre écosystème associatif, dans nos relations avec les autres parties prenantes de l'entraide, dans la gestion de notre patrimoine, sont mesurées à l'aune de cet impératif de réunir les ressources qui nous sont et seront nécessaires, face à des besoins qui augmentent et que nous ne souhaitons pas brider.

C'est avec ces priorités en tête que l'ADO a poussé à la création du Comité de l'entraide défense (CED), création rendue effective début 2021.

Le CED est une structure informelle mais organisée, qui réunit l'ADO, TF, l'ADOSM/Entraide Marine et la FOSA, sur la base de la coordination mise en place depuis plusieurs années. Ces quatre associations couvrent l'ensemble des ressortissants des armées, civils et militaires, en activité ou en retraite. L'objectif est de répondre aux attentes de l'entraide interarmées, de donner une meilleure cohérence et une plus grande efficacité à une action collective mieux coordonnée. Nous pourrions également nous appuyer sur l'existence de ce comité pour mieux expliquer la richesse de l'action caritative portée par le monde associatif dans toutes ses composantes.

Les membres du CED m'ont demandé d'en assurer la présidence pour la première année, celle de la stabilisation de l'organisation et du rodage de notre collaboration renforcée. Les travaux qui en découlent sont pilotés par le Général Hérubel, DG du CED pour l'année à venir.

TFE



12 – Bilan des activités

Le bilan des activités menées en 2020 est en hausse par rapport à 2019. Conformément aux prévisions, la montée en puissance du dispositif d'accompagnement préprofessionnel se poursuit. Il devrait atteindre sa vitesse de croisière en 2023. Par ailleurs, une nouvelle allocation, mise en œuvre pour participer aux frais de garde des enfants, a participé à l'augmentation des allocations exceptionnelles. Enfin, un soutien scolaire spécifique a été mis en place pendant le confinement sanitaire du printemps. Le bilan des activités fait l'objet de l'annexe n°1.

A/ EFFECTIFS

L'ADO compte, au 1^{er} mars 2021, 10 911 soutiens (4 200 membres et 6 711 donateurs). La poursuite de l'érosion du nombre d'adhérents, quoique freinée par la fidélité des conjoints survivants, témoigne de la difficulté rencontrée pour orienter la jeune génération vers l'adhésion. Elle est aussi le résultat de l'évolution de l'association depuis une quinzaine d'années durant laquelle on observe deux dynamiques se croiser. L'une, portée hier par un esprit mutualiste, conduisait l'adhérent à s'assurer face aux aléas de la vie, notamment en accédant à un système de prêt que la réglementation n'autorise plus. L'autre, animée aujourd'hui par le seul souci de l'intérêt général, traduit l'acte d'adhésion comme l'expression de la volonté d'assurer à l'association les moyens de son fonctionnement. Le nombre et la fidélité des adhérents participent au rayonnement de notre association. Pour autant, le modèle économique de l'ADO, fondé sur la mobilisation des donateurs, a permis de développer une ambitieuse politique sociale qui permet aujourd'hui à l'association de répondre à des besoins comme elle ne l'a jamais fait de toute son histoire. Certes, l'année 2020 est marquée par une forte diminution des opérations caritatives due à la pandémie. Les dons atteignent malgré tout un très bon niveau, notamment grâce à la présence consolidée des partenaires financiers.

B/ ACTIVITE SOCIALE

1688 demandes d'aides ont obtenu une réponse favorable en 2020 de la part de la commission sociale. Deux secteurs sont en augmentation sensible :

- Celui des aides exceptionnelles (AE) compte tenu des aides à la scolarité adressées aux orphelins qui se sont multipliées pendant la période de confinement.
- Celui des bourses d'études (BE) compte tenu de la poursuite de la montée en puissance de l'accompagnement scolaire et universitaire lié à un projet professionnel formulé par les jeunes orphelins en situation précaire.

Au bilan, le budget social atteint près d'un 1.5 million d'euros. Il poursuit en cela sa progression, conformément à une trajectoire dessinée en 2015 avec le lancement du plan de revalorisation de l'entraide (PRE).

Le profil des bénéficiaires n'évolue pas sensiblement. 87% des engagements financiers sont consacrés aux familles endeuillées. 90% d'entre elles appartiennent à la communauté de l'armée de Terre. Les aides dites urgentes représentent 35% de l'ensemble. Elles sont constituées pour une bonne part de secours financiers adressés aux familles endeuillées, que ce soit l'année du décès ou plus tard face à une situation de détresse. Il est déploré en 2020 le décès de 46 militaires ou civils chargés de famille. La maladie demeure la première cause de décès. Un ensemble de 480 familles endeuillées est actuellement soutenu par l'ADO. Les bourses d'études distribuées à 838 orphelins, constituent la majeure partie des aides installées dans la durée. Le partenariat avec Terre Fraternité représente toujours un peu moins d'un tiers du total des activités.

- 33% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (définition INSEE), soit environ 350 orphelins susceptibles de se voir accorder des bourses d'études importantes, voire d'autres aides supplémentaires. 33% des familles disposent des ressources suffisantes pour faire face à l'essentiel sans toutefois être dans la meilleure situation pour favoriser l'épanouissement social et culturel des enfants. Ces familles peuvent faire l'objet d'aides complémentaires en plus des bourses d'études forfaitaires. Enfin, 34 % des familles sont dans une situation qui les met à l'abri de tensions financières trop fortes.

TWE

[Signature]

C/ MODES D'ACTION

1- Création du Comité de l'Entraide Défense

Conformément aux orientations prises en 2020, 4 associations (ADO, Terre Fraternité, ADOSM-Entraide Marine et FOSA) ont créé le Comité de l'Entraide Défense (CED), sans statut juridique tout en disposant d'une charte de fonctionnement. L'objectif est de mieux coordonner les actions tout en offrant une meilleure lisibilité aux mécènes sur le champ interarmées. Ce dispositif ne perturbe pas les partenariats déjà acquis et les actions en cours sur les périmètres d'armée.

La présidence de ce comité est assurée pendant un an par le général Verna, président de l'ADO. Les objectifs et la Charte de fonctionnement du Comité sont accessibles sur le site de l'ADO.

2- Redéfinition du dispositif des bourses d'études

- Les unes, forfaitaires, sont versées annuellement quelques semaines après les rentrées scolaire et universitaire. La mise en œuvre est rapide et simple (montant moyen : 600 €).
- Les autres, anciennement appelées AAP (allocation d'accompagnement préprofessionnel), sont désormais des Bourses d'Etudes encadrées par un Contrat de formation (BE/C). Elles sont conçues pour apporter une aide :
 - **Déterminante** : accroître très sensiblement les capacités d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur ou à un brevet professionnel, dans le cadre d'un projet professionnel (montant moyen 5 000 €).
 - **Adaptée** : le montant de chacune est adapté aux besoins particuliers de chaque candidat.
 - **Durable** : engagement ferme planifié sur 5 ans, en étant renouvelable si nécessaire (doctorat, réorientation).
 - **Encadrée** : les bourses sont versées après vérification de la conformité du parcours et des résultats obtenus. Le dispositif est encadré par la signature d'un contrat (Contrat d'Accompagnement Professionnel).

3- Création de nouvelles allocations

- **Financement du permis de conduire accordé aux « boursiers sous contrat » (BE/C)**, dans le cadre d'un partenariat avec l'association « les Z 'enfants de l'auto » et « auto.net ». Budget : 20000 €, cette allocation reste une AE. Elle peut être absorbée en l'état par le budget courant.
- **Attribution d'une allocation de fin d'études de 3000 €** accordée sous condition de réussite du projet de formation ouvrant droit à une Bourse d'études sous contrat (BE/C).
- Cette allocation (« Allocation d'Insertion Professionnelle) renforcera la lisibilité d'un dispositif visant l'insertion professionnelle.
- Cette allocation sera remise lors de la cérémonie consacrée à la signature du contrat de formation pour en renforcer la force symbolique (rencontre entre promotions).
- Le financement supplémentaire de l'ordre de 60 000 € annuels est proposé dans le cadre du budget prévisionnel 2021.

Le Conseil d'administration a validé la création de l'Allocation d'Insertion Professionnelle

Résolution n° 2

Approbation à l'unanimité du rapport moral et du bilan d'activités 2020

MF

II - Bilan financier

21 – Rapport financier du Trésorier Général

Dans un contexte où le fonctionnement des services en distanciel n'était pas de nature à dynamiser les synergies, l'activité de l'association est restée particulièrement soutenue ainsi qu'en attestent les comptes qui vous sont présentés. Les actions conduites au cours de l'exercice 2020, vous ont été décrites précédemment. Leur traduction financière appelle les commentaires ci-après.

1. AU COMPTE DE RESULTAT (annexe n° 2)

1.1/ Les **PRODUITS D'EXPLOITATION** qui s'élèvent à 1 543 955 sont inférieurs de 423 917 € à ceux de l'année 2019. Les dons participent à ce fléchissement à hauteur de 522 884 € et ont nécessité une reprise sur la réserve T.F, provisionnés au bilan de 103 307 €.

1.2/ Les **CHARGES D'EXPLOITATION** s'établissent à 1 909 353 €.

Elles ressortent en progression de 142 774 €, se répartissant, pour l'essentiel, comme suit :

- 55 695 € liés à l'évolution de nos actions sociales.
- 79 750 € afférents aux dotations aux provisions supérieures à celles de l'exercice précédent.

Alors qu'en 2019 il avait été comptabilisé une dotation TF de 130 000 €, en 2020 l'ADO a actualisé le montant de ses engagements contractuels au titre des bourses d'études en affectant un complément de 210000 € au PRE dont le changement de qualification vous est proposé par ailleurs.

Les autres postes de gestion courante n'appellent pas d'observation particulière. Ils représentent globalement 254 931 € en 2020 pour 247 602 € en 2019. Le rapport des charges d'exploitation aux produits d'exploitation conduit à constater un déficit de 365 398 €.

1.3/ Les **PRODUITS FINANCIERS** dont le montant net s'établissait à 87 000 € en 2019, ressortent en légère progression, de 7.6%, à 93 605 € en 2020.

Les fortes turbulences qui ont affecté les marchés au cours de l'exercice n'ont pas impacté nos placements du fait notamment de notre attachement à diversifier nos investissements, à veiller à leur niveau d'exposition aux risques et à limiter à un montant raisonnable, chaque ligne de titres.

1.4/ PRODUITS EXCEPTIONNELS

Leur montant s'établit à 293 136 € dont deux legs représentant 290 615 €. Déduction faite des 721 € de charges de gestion courantes le montant net des produits financiers ressort à 292 415 €.

De l'examen des opérations de gestion, on observe que le déficit d'exploitation précédemment évoqué de 365 398 € est entièrement couvert par l'apport des 93 605 € de produits financiers et des 292 415 € de produits exceptionnels, et que l'excédent résiduel de produits permet de dégager un résultat bénéficiaire de 14 566 €.

Outre ce constat, il convient de souligner que par voie de conséquence, l'ADO n'a pas été contrainte de mobiliser les 195 000 €, dont le budget prévisionnel prévoyait la reprise sur la réserve affectée au Plan de Revalorisation de l'Entraide.

11/20

2. AU BILAN (annexe n°3)

2.1 L'**ACTIF** s'élève à 5 233 584 €

Bien que leur montant soit d'importance relative, les encours financiers (*allocations remboursables*) ont été ramenés de 15 130 € en 2019, à 8 073 € en 2020.

La masse de nos actifs financiers (« circulant »), en passant de 5 071 414 € en 2019 à 5 217 874 € en 2020 ressort en accroissement de 146 460 € mais leur corrélation aux dettes à la clôture figurant au passif du bilan conduit à relativiser cette observation. Le passif global s'établit en effet à 348 361 € alors qu'il s'établissait à 105 891 € en 2019.

2.2 Le **PASSIF** n'appelle pas de commentaire particulier. Il intègre la réserve dédiée au développement de nos interventions sociales, notamment celle de 1 344 388 € affectée au Plan de Revalorisation de l'Entraide. Sa quasi-stabilité confirme notre forte capacité de résistance.

CONCLUSION

En considération de notre structure de bilan et des grands équilibres qui se dégagent d'une gestion rigoureuse associée à des diligences conduites sans relâche en vue de soutenir financièrement nos actions sociales, la dynamique affichée permet de nourrir la plus grande confiance en notre association.

Résolution n° 3

Approbation à l'unanimité des comptes clos de l'exercice 2020

22 – Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes est proposé sur le site de l'ADO. L'examen des comptes n'a relevé aucune anomalie ni irrégularité.

23 - Affectation du résultat

Le résultat d'un montant de 14 565,81 € est affecté dans les conditions suivantes :

LEGS BIRE

Le taux d'inflation 2020 s'établissant à 0.5 %, la revalorisation à effectuer est de 870.28 €. Le montant de ce legs passe de 174 055,30 € à 174 925.58 €.

RESERVE STATUTAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, l'affectation de « 10 % des revenus nets des biens de l'association »,

Soit : 1 456.58 €

La réserve statutaire est ainsi portée à : 724 718.98 € + 1 456.58 € = 726 175.56 €

RESERVE « PLAN DE REVALORISATION DE L'ENTRAIDE »

Montant du solde résiduel, soit :

14 565.81 – 870.28 – 1456.58 = 12 238.95

La réserve PRE serait ainsi portée de 1 344 188.17 € à 1 356 427.12 €

Résolution n° 4

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat

24 - Perspectives

A – Création du Fonds dédié au financement des bourses d'études (FD-BE)

Dans le rapport moral présenté il y a un an, le président avait retenu le besoin de réorienter la réserve financière constituée à partir de 2014, au titre du plan de revalorisation de l'entraide (PRE) parvenu aujourd'hui à son terme, sans qu'elle ait été utilisée dans les faits compte tenu des dons annuels en constante augmentation. La réflexion sur le devenir de cette réserve financière disponible devait alors imaginer un nouveau dispositif capable d'atteindre deux objectifs :

- Apporter une capacité annuelle de financement supplémentaire jusqu'à épuisement de la réserve
- Améliorer la lecture comptable de l'engagement financier que consent l'ADO à moyen terme en décidant de soutenir les bénéficiaires d'une BE/C jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, il est proposé de créer un fonds dédié à partir de l'actuelle réserve PRE.

1/ Nécessaire planification à 5 ans du financement des BE/C

La particularité forte du dispositif des bourses d'études encadrées par un contrat de formation repose sur l'engagement ferme de l'association de soutenir le bénéficiaire à hauteur du besoin identifié jusqu'à l'accès au diplôme. En moyenne, l'aide globale atteint 25 000 € sur 5 ans (cas du Master), soit l'équivalent du montant maximum d'une bourse attribuée par l'éducation nationale (CROUS). Ce dispositif permet en principe d'éviter au jeune étudiant de rechercher un emploi pour financer ses études ce qui constitue pour beaucoup une des raisons d'échec. Cet engagement sur 5 ans conduit l'ADO à élaborer une planification quinquennale afin de ne pas abandonner le bénéficiaire en cours de route. La vingtaine de bénéficiaires sélectionnée tous les ans constitue une promotion. Chaque année, l'ADO finance une nouvelle promotion en même temps qu'elle continue à soutenir les bénéficiaires des 4 précédentes toujours en formation.

En 2022 (annexe n°4), le dispositif atteint son rythme de croisière (80 orphelins/an). Le financement annuel atteint alors 420 000 € (300 000 € ADO et 120 000 € ADO/TF), répartis comme suit :

- 140 000 € au titre de la promo 2022 (90 000 € ADO et 50 000 ADO/TF) = prévision
- 280 000 € au titre des promos précédentes (210 000 € ADO et ADO/TF : 70 000 €) = engagement (« dette »)

L'association décide de créer un fonds dédié destiné à assurer cet engagement indépendamment du niveau des dons annuels effectivement atteint.

2/ Création d'un fonds dédié permettant d'assurer l'engagement financier correspondant aux décisions d'attribution des BE/C

La réserve dite PRE est supprimée. Le volume financier disponible (1 356 427.12 € après affectation du résultat 2020) constitue à compter de ce jour le fonds dédié au financement des BE/C (hors TF).

Le FD permettra d'assurer le financement des BE/C, notamment celles des bénéficiaires dont la formation est en cours (210 000 €). A sa constitution, le FD permet de faire face aux engagements financiers tels qu'ils peuvent être aujourd'hui estimés sur les cinq prochaines années. Chaque année, le résultat de l'exercice précédent peut participer à sa reconstitution.

B - budget prévisionnel 2021 (annexe n°4)

- Le budget prévisionnel 2021 prend en compte les charges suivantes :

Les frais de fonctionnement sont prévus en augmentation du fait de la reprise des activités envisagée au deuxième semestre 2021 (conseil d'administration, cérémonie aux Invalides), et de l'augmentation salariale annuelle.

L'augmentation des interventions sociales se poursuit. Elle prend en compte l'adoption des nouvelles allocations et la poursuite de la montée en puissance des BE/C.

- Les caractéristiques essentielles des ressources sont, quant à elles, les suivantes :

Le niveau des dons est estimé à peu près au même niveau qu'en 2020.

Le Fonds dédié BE intervient conformément à la prévision détaillée plus haut pour un total de 300 000 euros (90 000 + 210 000).

La réserve TF, quant à elle, intervient afin d'assurer l'équilibre entre les dépenses et les ressources propres aux activités menées dans le cadre du partenariat.

Enfin, les produits financiers sont estimés raisonnablement dans le contexte actuel.

Résolution n°5

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2021

C - Cotisations 2021

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice 2020, il est proposé de maintenir en état le montant des cotisations en 2022.

Résolution n°6

Approbation à l'unanimité du maintien du montant des cotisations en 2022

En conclusion, le chemin parcouru depuis l'élaboration du Plan de Revalorisation de l'Entraide en 2014 a été conforme aux prévisions tout en respectant chaque année l'équilibre budgétaire. L'objectif visé en 2023 qui prévoit un budget social de 1,6 million € demeure pertinent. Conformément aux usages, le projet de bilan de gestion 2020 est soumis dans sa globalité à l'approbation de l'AG.

Résolution n°7

Approbation à l'unanimité du bilan de gestion 2020

rfe

III – Renouvellement du Conseil d'administration

6 administrateurs parviennent en fin de mandat en 2021.

2021	2022	2023	2024
Mr BERNE CCH ADIFEDILOR Mme ECHEVARNE CRP VIGIER Mme DELPHIN-POULAT Mme TEXIER	M. BONHOMME LCL (er) de SAINT GERMAIN Mme THIERRY Mme VERRIER LCL (er) VERDON Major(er) AUBIN	Gal(2s) LACORNE ADC (er) SPINACCIA OG(2s) BERNE LCL (er) CARABIN GDI(2s) MARTIAL Cne (R) BONNEAU	Lcl (er) BOUR Lcl (er) CHAMINADE Mme CHEREAU M. MAUMONT M. LEMARIE GCA(2s) VERNA

- **Candidats en 2021 :**

Au titre du renouvellement de leur mandat :

Mmes ECHEVARGNE, VIGIER, DELPHIN-POULAT et M. BERNE

- **Nouveau candidat :**

LCL Jean-Charles SPITERI, officier du génie, en poste au sein du cabinet du général Gouverneur Militaire de PARIS, destiné à devenir secrétaire général de TF en septembre 2021.

- **Résultats du vote :**

56 adhérents ont participé au vote. Après décompte des pouvoirs accordés, le scrutin a rassemblé 605 votants.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Jacky BERNE	594	11	0
Christiane DELPHIN POULAT	594	11	0
Evelyne ECHEVARNE	605	0	0
Jean-Charles SPITERI	605	0	0
Ingrid VIGIER	583	11	11

Résolution n°8

Jacky BERNE, Christiane DELPHIN-POULAT, Evelyne ECHEVARNE, Jean-Charles SPITERI et Ingrid VIGIER sont élus le 9 juin 2021 au Conseil d'administration de l'ADO pour un mandat de quatre ans

Après le dépouillement du scrutin, madame Evelyne ECHEVARNE a dû présenter sa démission pour raisons personnelles. L'ADO regrette le départ d'une administratrice et déléguée locale très engagée dans l'action associative depuis 1998. L'ADO lui adresse toute sa reconnaissance.

IV – Questions diverses

41/ calendrier 2021-2022

Réunion du Bureau : mercredi 06 octobre 2021, 9h30, à Vincennes

Réunion du CA : vendredi 19 novembre 2021, 14h30 aux Invalides, à confirmer

Réunion du Bureau : mercredi 9 mars 2022 à 9h30, à Vincennes

Réunion du CA : mercredi 6 avril 2022, 14h30, à Vincennes

Assemblée générale 2022 : mercredi 19 mai 2022 – lieu à confirmer

SYNTHESE ACTIVITES PV-AG-2021 - annexe n°1		2019		2020		2021
		Nbre	€	Nbre	€	€
Ressources	Aides					
	A.E	533	294 180	550	333 073,66	390 000
	AR	9	16 600	3	3 980	5 000
Ressources générales	APS	49	49 000	54	54 000	55 000
	AE IAées	8	103 180	2	79 339	80 000
	BE	643	534 430	663	561 450	600 000
	TOTAL RG	1242	997 390	1272	1 031 842,66	1 130 000
	Veuves	76	122 965	64	107 708,22	115 000
	Entraide Terre	23	12 764	6	4 250	10 000
	Noël orph.	62	15 500	76	19 000	18 000
Partenariat ADO/TF	BE	224	177 730	228	198 530	220 000
	Pécules	20	50 000	26	65 000	50 000
	Permis	11	18 332	12	17 401	17 000
	Handicap	10	9 646	4	4 670	10 000
	Total T.F.	426	406 937	416	416 559,22	440 000
TOTAL		1668	1 404 327	1688	1 448 401,88	1 570 000

TRC

PV.AG-2021 -- annexe n°2 : COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2020

CHARGES EXPLOITATION	2 020		2 019		2020		2019	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 909 354	1 766 519	1 766 519	1 766 519	1 543 953	1 543 953	1 967 872	1 967 872
Achats - Services extérieurs ADO	72 053	78 660	78 660	78 660	11 600	11 600	11 600	11 600
TF	240				50 000	50 000	50 000	50 000
Impôts- Taxes	655	907	907	907	45 200	45 200	45 200	45 200
Salaires	130 551	121 821	121 821	121 821	34 715	34 715	39 055	39 055
Charges sociales (***)	51 433	46 214	46 214	46 214	0	0	0	0
Dotations provisions TF		130 250	130 250	130 250				
BE	210 000				103 307	103 307	0	0
Prestations sociales	1 444 422	1 388 727	1 388 727	1 388 727	1 299 136	1 299 136	1 822 017	1 822 017
ADO :	1 027 863	982 390	982 390	982 390	1 035 666	1 035 666	1 343 720	1 343 720
TF :	416 559	406 337	406 337	406 337	263 468	263 468	478 297	478 297
FINANCIER								
CHARGES FINANCIERES	106 908	23 106	23 106	23 106	200 513	200 513	110 106	110 106
Charges de cessions	106 908	23 106	23 106	23 106	85 407	85 407	60 388	60 388
					24	24	49 718	49 718
					115 082	115 082		
EXCEPTIONNEL								
CHARGES EXCEPTIONNELLES	721	510	510	510	293 136	293 136	34 605	34 605
Sur opérations de gestion	721	510	510	510	2 523	2 523	34 605	34 605
IMPOT SUR LES SOCIETES	6 057	7 305	7 305	7 305	290 613	290 613		
TOTAL DES CHARGES	2 023 039	1 797 500	1 797 500	1 797 500	2 037 604	2 037 604	2 112 583	2 112 583
RESULTAT BENEFICIAIRE	14 563	315 083	315 083	315 083	2 037 604	2 037 604	2 112 583	2 112 583
	2 037 604	2 112 583	2 112 583	2 112 583				

PV.AG-2021 - annexe n°3 : B I L A N - EXERCICE 2020

A C T I F	2020		2 0 1 9	P A S S I F		2020	2 0 1 9
	BRUT	Amort.Prov.		NET			
Immobilisé (net)			15 875	Fonds Propres		4 711 167	4 815 799
Corporelle							
Siège	5 639,15	4 563,66	1 075	Fonds associatifs		1 452 539	1 452 539
Financières (Prêts)	8 073,43		8 073	Réserves ADO statutaire autres P.R.E. IF		724 719 1 066 989 1 344 188 108 166	693 211 1 080 985 1 062 507 211 474
Circulant			5 217 874	Résultat de l'exercice:		14 566	315 083
Avance/acompte sur commande				Provision pour charges		210 015	
Autres créances				Fonds Dédiés		174 055	172 162
Valeurs mobilières				<u>ADO : BIRE</u>		174 055	172 162
Disponibilités							
Virements internes				Dettes		138 346	105 891
Comptes de régularisation				Fiscales et sociales		31 216	19 689
Charges constatées d'avance				Autres		10 822	4 269
				Fournisseurs		11 108	11 133
				Depenses sociales		85 200	70 800
TOTAL ACTIF			5 233 584	TOTAL PASSIF		5 233 584	5 093 851



PV.AG-2021 - annexe n°4 : Budget prévisionnel 2021

CHARGES	2020	Prévision 2021	PRODUITS	2020	Prévision 2021
Fonctionnement			Divers	244 822	320 000
Achats – services ext.	72 947	80 000	Cotisations	34 715	33 000
Salaires et charges	141 984	145 000	Subventions	56 800	57 000
Accompagnement social	40 000	42 000	Fonds dédiés BE	0	(**)
			Réserve TF	103 307	108 000
			Dotation TF	50 000	32 000
Aides sociales			DONS	1 299 133	1 250 000
Aides ADO	1 027 863	1 125 000	ADO	1 035 666	950 000
Aides TF	416 559	440 000	TF	263 467	300 000
Provisions BE	(*) 210 000		Reprise provisions		210 000
Total exploitation	1 909 353	1 832 000	Total exploitation	1 543 955	1 780 000
Charges financières	106 908	20 000	Produits financiers	200 513	80 000
Charges exceptionnelles	721		Produits exceptionnels	293 136	
Impôts	6 057	8 000			
RESULTAT	14 566				
TOTAL CHARGES	2 037 604	1 860 000	TOTAL produits	2 037 604	1 860 000

(*) Provision au titre de l'engagement financier des promos BE-C 2017-2020 imputable en 2021 = 210 000 €
(**) promo BE-C 2021 = 90 000 € (prévision)